CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VICTORIAVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1634-2025

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES POUR LES INDUSTRIES, LES COMMERCES ET LES INSTITUTIONS

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite verdir le territoire industriel, commercial et institutionnel;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville s'est fixé un objectif de plantation d'arbres afin d'atteindre 30 % de canopée dans l'ensemble des quartiers du territoire de la Ville;

ATTENDU QUE l'augmentation de la canopée sur le territoire permet de contribuer à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur;

ATTENDU QU'afin d'atteindre l'objectif de 30 % de canopée, la Ville souhaite mettre sur pied un programme de plantation d'arbres clé en main pour les industries, les commerces et les institutions (ci-après « ICI »);

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'accorder une aide financière par le biais d'un programme de réhabilitation de l'environnement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Marc Morin et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

SECTION I
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. OBJET

Le présent règlement instaure un programme de réhabilitation de l'environnement nommé « Programme de plantation canopée pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) » et en détermine les modalités d'application.

Le montant prévu pour les fins de ce programme est prévu annuellement au budget de la Ville de Victoriaville.

2. CHAMP D'APPLICATION

Le P rogramme s'applique à l'ensemble des industries, des commerces et des institutions situés sur le territoire de la Ville de Victoriaville.

3. DÉFINITIONS

À moins d'une indication contraire ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots ont le sens et l'application suivant :

ICI : Industries, commerces et institutions

Programme : Programme d'aide financière instauré par le présent règlement.

SECTION II

MODALITÉS D'ADMISSIBILITÉS ET D'APPLICATION DU PROGRAMME

4. Le Programme de plantation canopée pour les industries, les commerces et les institutions (ICI), annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduit, est adopté.

5. Le présent règlement comprend les annexes ci-après énumérées :

Annexe A : Programme de plantation canopée ICI

Annexe B : Formulaire de dépôt

6. ADMISSIBILITÉ

Est admissible au programme le propriétaire d'une industrie, d'un commerce et d'une institution ayant déposé un formulaire d'intérêt et ayant reçu la confirmation écrite de la part d'un arboriculteur de la Ville de la faisabilité de la plantation, le tout conformément aux critères de sélection énumérés dans le Programme plantation canopée ICI indiqué à l'Annexe A du présent règlement.

7. NON-ADMISSIBILITÉ

Nonobstant les dispositions de la présente section, n'est pas admissible au programme le propriétaire qui :

a) n'a pas acquitté l'ensemble des taxes municipales applicables à l'égard des immeubles qu'il détient sur le territoire de la Ville de Victoriaville, dont notamment sa résidence principale;

b) a des dettes impayées à l'endroit de la Ville, telles que des arrérages, des tarifs, des compensations, une amende ou des frais divers.

8. DISPONIBILITÉ DES FONDS

La Ville se réserve le droit de mettre fin au programme en tout temps selon les fonds disponibles.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

VICTORIAVILLE, ce 29 septembre 2025

ANTOINE TARDIF
Maire

ROSANE ROY
Greffière

Annexe A : Programme de plantation canopée ICI

PROGRAMME DE PLANTATION CANOPÉE ICI

VERSION FINALE

VILLE DE VICTORIAVILLE

SEPTEMBRE 2025

CRECQ
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

ÉQUIPE DE TRAVAIL

COORDINATION

Andréanne Blais, directrice générale
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

Éric Perreault, directeur de projets
CRECQ

RÉDACTION

Andréanne Blais, directrice générale
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

Éric Perreault, directeur de projets
CRECQ

RÉVISION

Carline Ghazal, conseillère stratégique, Bureau du développement durable
Ville de Victoriaville

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Développer un programme rigoureux de plantation d'arbres chez les ICI
- Planter 1000 arbres (de 25 mm de diamètre) sur le terrain des ICI à Victoriaville
- Renforcer la résilience climatique des zones industrielles.
- Valoriser la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ICI

- Espace disponible pour la plantation (terrains vacants, stationnements, etc.).
- Impact communautaire (ombrage, biodiversité, accessibilité).
- Capacité de mise en œuvre et d'entretien.
- Projets avec cofinancement ou partenariats.

FINANCEMENT ET INCITATIFS

- Subvention municipale : jusqu'à 50 % des coûts de plantation pour un maximum de 30 arbres (d'environ 25 mm de diamètre) par adresse.

MISE EN ŒUVRE

- Identification et validation des sites.
- Élaboration de plans de plantation personnalisés.
- Coordination logistique, sous-traitants, sécurité, documentation.
- Suivi post-plantation et entretien à long terme.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Indicateurs : nombre d'arbres, superficie végétalisée, diversité des essences, taux de survie, CO_2 capté, satisfaction des ICI.
- Mécanismes d'ajustement : rétroaction, flexibilité, capitalisation des apprentissages.

COMMUNICATION ET MOBILISATION

- Plan de communication
- Reconnaissance publique : Défi canopée ICI, visibilité municipale.

TABLE DES MATIÈRES

programme de plantation canopée ici 1
Version Finale 1
Ville de victoriaville 1
Septembre 2025 1
Équipe de travail i
Coordination i
Rédaction i
Révision i
Résumé du programme ii
Objectifs du programme ii
Critères d'éligibilité des ICI ii
Financement et incitatifs ii
Mise en œuvre ii
Suivi et évaluation ii
Communication et mobilisation ii
Liste des tableaux v
1. Introduction 1
1.1. Objectifs 1
1.2. Bénéfices pour les ICI 2
2. Cadre rÉglementaire 4
3. Critères de sélection des ICI 5
3.1. Critères de sélection 5
4. Planification et mise en Œuvre 6
4.1. Identification et validation des sites 7
4.2. Élaboration des plans de plantation 8
4.3. Logistique et coordination 10
5. Entretien et pérennité 13
5.1. Plan d'entretien à long terme 13
5.2. Suivi de la santé des arbres 13

5.3. Responsabilités des ICI 13
5.4. Soutien technique 13
6. Financement et incitatifs 15
6.1. Contribution municipale 15
6.2. Autres sources de financement 15
6.3. Apport des ICI 15
7. Suivi et évaluation 16
7.1. Indicateurs 16
7.2. Mécanisme d'ajustement 17
8. Conclusion 19
Références 20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Résumé des étapes d'entretien et pérennité 14

1 INTRODUCTION

Dans un contexte de changements climatiques accélérés et de pressions croissantes sur les milieux urbains, la Ville de Victoriaville s'est engagée dans une démarche ambitieuse de verdissement de son territoire. L'un des objectifs phares de cette démarche est de planter des dizaines de milliers d'arbres afin d'augmenter significativement la canopée urbaine, de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Si la Ville agit déjà activement sur ses propriétés municipales, elle reconnaît que l'atteinte de cet objectif collectif nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les industries, commerces et institutions (ICI). Ces derniers occupent une part importante du tissu urbain et disposent d'un potentiel considérable pour contribuer à l'effort de verdissement.

C'est dans cette optique que la Ville de Victoriaville a mandaté le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour élaborer un programme de plantation d'arbres spécifiquement destiné aux ICI. Ce programme vise à structurer, soutenir et encadrer la participation des entreprises et institutions locales à l'augmentation de la canopée, en leur offrant une démarche clé en main, des incitatifs financiers et un accompagnement technique adapté.

Le présent document définit les objectifs, les critères d'éligibilité, les modalités de mise en œuvre, les mécanismes de suivi et d'évaluation, ainsi que les stratégies de communication et de mobilisation. Il s'inscrit dans une logique de transition écologique territoriale, où chaque acteur peut jouer un rôle concret et valorisant dans l'amélioration du cadre de vie, la résilience climatique et la biodiversité urbaine.

1.1. Objectifs

Le programme de plantation d'arbres auprès des ICI de Victoriaville vise à mobiliser les acteurs économiques dans une démarche structurée de verdissement urbain. Il s'inscrit dans une volonté municipale de renforcer la résilience climatique, d'améliorer la qualité de vie et de favoriser la transition écologique du territoire. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

1 Accroître la canopée urbaine sur les terrains privés non résidentiels

- Planter environ 1 000 arbres de bons calibres dans les ICI entre 2025 et 2027, en conformité avec les règlements municipaux.
- Contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Ville de Victoriaville de 10 000 arbres plantés annuellement.

2 **Renforcer la résilience climatique des zones industrielles**
- Cibler les zones fortement minéralisées ou peu végétalisées pour maximiser l'impact écologique.
- Favoriser l'adaptation aux changements climatiques par l'implantation d'infrastructures vertes.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales et la qualité de l'air.

3 **Mobiliser les ICI autour d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale**
- Valoriser l'engagement des entreprises dans des actions concrètes de développement durable (améliorer l'image de marque).
- Créer un sentiment d'appartenance à une initiative collective de verdissement.
- Stimuler les retombées économiques et sociales
- Favoriser le bien-être des employés par un environnement de travail plus vert et plus sain.

4 **Offrir un accès à des incitatifs financiers et à des outils de soutien technique.**
- Créer un modèle reproductible et inspirant
- Développer une approche clés en main pouvant être adaptée à d'autres territoires ou secteurs.
- Documenter les apprentissages pour bonifier les phases ultérieures du programme.

1.2. Bénéfices pour les ICI

La participation au programme de plantation de canopée offre aux ICI de Victoriaville une série d'avantages tangibles et stratégiques. En plus de contribuer à l'effort collectif de verdissement, les entreprises participantes bénéficient de retombées positives sur leur image, leur performance environnementale et le bien-être de leurs employés.

1 **Valorisation de l'image et de la réputation**
- Renforcement de l'engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale d'entreprise (RSE).
- Positionnement comme acteur proactif dans la lutte contre les changements climatiques.
- Visibilité accrue dans les communications municipales.

2 **Bien-être des employés et qualité du milieu de travail**
- Création d'environnements plus agréables, ombragés et propices à la détente.
- Réduction du stress et amélioration de la santé mentale grâce à la présence de végétation.
- Augmentation de la satisfaction et de la rétention du personnel.

3 **Réduction des coûts d'exploitation**

- Diminution des besoins en climatisation grâce à l'ombrage naturel.
- Réduction de l'effet d'îlot de chaleur sur les bâtiments et les stationnements.

4 Accès à des incitatifs financiers

- Subvention municipale couvrant jusqu'à 50 % des coûts de plantation.
- Accès à des programmes complémentaires (Écopropulsion, Écoleader, Fonds municipal vert).
- Potentiel d'obtention de crédits carbone pour compenser les émissions.

5 Contribution à la biodiversité et à la résilience climatique

- Amélioration de la qualité de l'air et captation du CO_2.
- Création d'habitats pour la faune urbaine.
- Protection contre l'érosion et amélioration de la qualité des sols.

6 Avantage concurrentiel et attractivité

- Différenciation sur le marché auprès de clients, partenaires et investisseurs sensibles aux enjeux environnementaux.
- Meilleure attractivité pour les talents recherchant des employeurs engagés.
- Intégration dans une démarche de transition écologique valorisée par les parties prenantes

2 CADRE RÉGLEMENTAIRE

La Ville de Victoriaville encadre de manière rigoureuse l'abattage et la plantation d'arbres sur son territoire afin de préserver la canopée urbaine et de favoriser un aménagement durable. L'article 7.2 du Règlement de zonage n° 1261-2019 en vigueur régit les modalités quant aux arbres. Le programme sera mis en œuvre en concordance avec cette réglementation municipale en vigueur.

3 CRITÈRES DE SÉLECTION DES ICI

Tous les types d'industries, commerces et institutions (ICI) peuvent être admissibles au programme, sous réserve de validation par la Ville de Victoriaville.

Afin d'assurer une utilisation stratégique et équitable des ressources du programme, des critères de sélection ont été établis pour guider l'identification des sites les plus propices à la plantation d'arbres. Ces critères permettent de cibler les projets ayant le plus grand potentiel de retombées environnementales, sociales et opérationnelles, tout en tenant compte des contraintes techniques et de la capacité de mise en œuvre des partenaires.

L'approche adoptée vise à maximiser les bénéfices écologiques (réduction des îlots de chaleur, amélioration de la biodiversité, séquestration du carbone), à favoriser l'engagement des entreprises dans la transition écologique, et à soutenir les initiatives exemplaires pouvant servir de modèles reproductibles à l'échelle municipale.

3.1. Critères de sélection

Suivant le dépôt du formulaire d'intérêt, un rapport de l'arboriculteur ou du conseiller en environnement de la Ville sera déposé suivant l'évaluation des critères suivants :

1. Surface disponible

Les sites doivent offrir un espace propice à la plantation d'arbres, tout en respectant les dégagements réglementaires (ex. coins de rue, entrées, zones de déneigement).

2. Contraintes techniques

Une évaluation préalable des conditions du site est requise : qualité des sols, présence de contamination, infrastructures souterraines (ex. consultation d'Info-Excavation), etc.

4 PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE

La planification et la mise en œuvre du programme de plantation d'arbres dans les ICI de Victoriaville reposent sur une approche structurée, collaborative et conforme aux normes municipales. Chaque étape est conçue pour maximiser l'impact écologique, assurer la pérennité des plantations et faciliter la participation des entreprises, tout en respectant les contraintes techniques et réglementaires du territoire.

RÉSUMÉ

Appel à participation

- Lancement de l'appel auprès des ICI.
- Analyse préliminaire des candidatures
- Étude des formulaires soumis.
- Visite technique et validation
- Évaluation sur le terrain.

Conformité réglementaire

- Vérification des normes municipales.

Sélection finale et priorisation

- Classement des sites selon les critères.
- Élaboration des plans de plantation
- Conception personnalisée.

Mise en œuvre logistique

- Coordination des travaux.
- Suivi post-plantation et entretien
- Entretien à long terme.

4.1. Identification et validation des sites

L'identification et la validation des sites d'ICI constituent la première étape stratégique du programme de plantation de canopée. Cette phase vise à cibler les emplacements les plus propices à la plantation d'arbres, tant sur le plan technique qu'environnemental, tout en assurant la conformité avec les règlements municipaux de la Ville de Victoriaville.

4.1.1. Appel à participation et mobilisation initiale

La démarche débute par un appel à participation lancé auprès des ICI du territoire, en collaboration avec les partenaires économiques et environnementaux. En présentant les avantages du programme, les critères d'éligibilité, les incitatifs financiers et l'offre de services clés en main.

Si cet appel ne soulève pas suffisamment de candidats, l'option d'approche individuelle devra être envisagée. À ce titre, l'usage des cartes d'îlots de chaleur, de vulnérabilité ou de faible canopée pourra être utilisé pour cibler les ICI à approcher.

4.1.2. Analyse préliminaire des candidatures

Les ICI intéressées sont invités à remplir un formulaire d'intérêt, incluant des informations sur :

- Le nom de l'industrie, du commerce ou de l'institution.
- L'adresse du terrain.
- Le nombre d'arbres désiré (maximum 30 arbres).
- Joindre photos du terrain et plan de plantation (facultatif).

Cette étape permet de dresser un premier portrait des sites potentiels qui présentent un fort potentiel de verdissement ou un impact écologique significatif (ex. : zones d'îlots de chaleur, proximité de populations vulnérables, absence de végétation).

4.1.3. Visite technique et validation sur le terrain

Une visite de chaque site présélectionné est réalisée par l'équipe du CRECQ, avec confirmation d'un arboriculteur de la Ville, afin de :

- Confirmer la faisabilité de la plantation.
- Identifier les contraintes physiques (compaction du sol, pollution, accès limité).
- Vérifier la présence d'infrastructures souterraines à l'aide du service Info-Excavation.
- Évaluer les dégagements requis selon les normes municipales (distance des rues, entrées, bâtiments, lignes électriques, zones de déneigement).

4.1.4. Conformité réglementaire

Chaque site doit respecter les exigences de la Ville de Victoriaville en matière de plantation d'arbres conformément à l'article 7.2 du règlement de zonage n°1261-2019 en vigueur, notamment :

- Le respect des distances minimales de plantation.
- L'utilisation d'essences autorisées et adaptées au climat local.
  L'intégration harmonieuse au paysage urbain et industrie

Les sites qui ne répondent pas à ces critères peuvent être réorientés vers d'autres types d'aménagements (ex. : végétalisation de toitures, murs végétaux, bacs mobiles) ou faire l'objet d'un accompagnement technique pour corriger les contraintes.

4.1.5. Sélection finale

Les sites validés sont classés selon une grille qui tient compte :

- Du potentiel de verdissement (superficie disponible, nombre d'arbres possibles).
- De l'impact environnemental (réduction des îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air).
- De l'engagement de l'entreprise (participation active, contribution en nature, volonté d'entretien).
- De la localisation stratégique (zones industrielles denses, corridors écologiques, proximité d'écoles ou de quartiers résidentiels).

Cette sélection permet de planifier les interventions de manière progressive, en ciblant d'abord les sites à fort potentiel et en assurant une répartition équilibrée sur le territoire.

4.2. Élaboration des plans de plantation

L'élaboration des plans de plantation constitue une étape centrale du programme, assurant que chaque intervention soit adaptée aux réalités du site, conforme aux normes municipales et optimisée pour maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Cette étape repose sur une approche personnalisée, rigoureuse et collaborative entre les ICI participants, les experts en verdissement et les services municipaux.

4.2.1. Analyse des conditions du site

Chaque plan de plantation débute par une évaluation approfondie des caractéristiques du site :

- **Conditions pédologiques** : type de sol, compaction et drainage
- **Exposition et microclimat** : ensoleillement, vents dominants, zones d'ombre.
- **Contraintes physiques** : présence d'infrastructures souterraines (confirmée via Info-Excavation), accès limité, circulation de machinerie.
- **Usages du terrain** : stationnements, zones de livraison, aires de repos, marges de recul.

Cette analyse permet de déterminer les zones propices à la plantation, les types d'essences appropriés et les aménagements requis pour assurer la viabilité des arbres à long terme.

4.2.2. Sélection des essences

Le choix des essences est guidé par les principes suivants :

- **Adaptation au milieu industriel** : tolérance à la pollution, aux sols pauvres et aux variations climatiques.
- **Faible entretien** : espèces résistantes aux maladies, à croissance modérée, nécessitant peu d'arrosage ou de taille.
- **Diversité fonctionnelle** : intégration d'espèces aux fonctions écologiques complémentaires (ombrage, captation du CO_2, habitat faunique).
- **Conformité réglementaire** : respect des essences autorisées par la Ville de Victoriaville, en lien avec son plan directeur de verdissement.
- **Esthétique et intégration** : harmonie avec l'environnement bâti, non-invasivité, sécurité (ex. : éviter les arbres à fruits glissants ou à racines agressives).

Une attention particulière est portée à la diversité des espèces afin de réduire les risques liés aux maladies ou aux changements climatiques, en s'appuyant notamment sur la classification fonctionnelle des arbres en milieux urbains.

4.2.3. Conception du plan de plantation

À partir des données recueillies, un plan détaillé est produit pour chaque site :

- **Localisation précise des arbres** : en tenant compte des dégagements requis (ex. : 1,5 m des trottoirs, 3 m des entrées, 5 m des intersections).
- **Espacement entre les arbres** : selon les espèces choisies et les contraintes du site.

- **Aménagements complémentaires** : cuvettes d'arrosage, paillis, tuteurs, protecteurs, bordures.
- **Mesures de protection** : clôtures temporaires, signalisation, barrières physiques pour éviter les bris mécaniques.

Ce plan est validé avec les responsables des ICI, les partenaires techniques (CRECQ, Collectif Canopée) et les services municipaux, notamment l'arboriculteur de la Ville.

4.2.4. Intégration des objectifs du programme

Chaque plan de plantation est conçu pour répondre aux objectifs du programme :

- **Réduction des îlots de chaleur** : priorisation des zones asphaltées ou fortement minéralisées.
- **Amélioration de la qualité de l'air** : plantation d'espèces à forte capacité de captation des polluants.
- **Création d'espaces de bien-être** : intégration d'arbres dans les aires de repos ou les zones accessibles aux employés.
- **Contribution à la biodiversité** : choix d'essences indigènes ou favorables à la faune locale.

4.2.5. Documentation et approbation

Chaque plan est accompagné :

- D'un **devis technique** précisant les matériaux, les quantités et les méthodes de plantation.
- D'un calendrier prévisionnel des travaux.
- D'une fiche de conformité réglementaire.
- D'un **budget estimatif** incluant les coûts admissibles aux subventions (municipales, Écopropulsion, Écoleader, etc.).

Une fois approuvé, le plan devient la base de référence pour la mise en œuvre, le suivi et l'entretien du site.

4.3. Logistique et coordination

La logistique et la coordination du programme de plantation d'arbres dans les ICI sont essentielles pour assurer une mise en œuvre fluide, sécuritaire et conforme aux objectifs du projet. Cette étape vise à orchestrer l'ensemble des ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires à la réalisation des plantations, tout en assurant une communication efficace entre les parties prenantes.

4.3.1. Planification du calendrier de travaux

Un **calendrier de plantation** est établi en fonction des saisons optimales (printemps et automne), des disponibilités des entreprises participantes et des conditions météorologiques.

Les travaux sont répartis par phases (préparation, plantation, suivi) afin de permettre une gestion efficace des ressources et de minimiser les perturbations sur les sites industriels. Des marges de flexibilité sont prévues pour s'adapter aux imprévus (retards de livraison, météo défavorable, contraintes techniques).

4.3.2. Commandes et approvisionnement

Les **commandes de végétaux** sont passées auprès de pépinières locales ou régionales, en fonction des essences sélectionnées dans les plans de plantation.

Les matériaux complémentaires sont également préparés : paillis, amendements, tuteurs, protecteurs, cuvettes, bordures, clôtures temporaires.

Une attention particulière est portée à la qualité des plants (certification, calibre, système racinaire) pour assurer leur reprise et leur croissance.

4.3.3. Coordination des sous-traitants et partenaires

Une **liste de sous-traitants** qualifiés est constituée pour les travaux d'excavation, de transport, de plantation et d'entretien.

Des appels d'offres peuvent être lancés pour certains lots de travaux, selon les règles de la Ville ou des partenaires.

La coordination est assurée par le CRECQ ou un gestionnaire de projet désigné, en lien avec les responsables des ICI et les services municipaux.

4.3.4. Communication avec les ICI participants

Des **rencontres de coordination** sont organisées avec chaque entreprise participante pour valider les plans, les échéanciers et les responsabilités.

Un **guide logistique** est remis aux ICI, incluant les consignes de sécurité, les étapes du chantier, les contacts d'urgence et les mesures de protection à mettre en place.

Une communication continue est maintenue tout au long du processus pour assurer la fluidité des interventions.

4.3.5. Sécurité et conformité

Toutes les interventions sont réalisées dans le respect des normes de sécurité en milieu industriel.

Des **mesures de protection** sont installées sur les sites : clôtures temporaires, signalisation, barrières physiques pour éviter les bris mécaniques ou les accidents.

4.3.6. Documentation et traçabilité

Chaque intervention est documentée à l'aide de **fiches de suivi** et de **relevés photographiques** et de **rapports d'avancement**.

Ces documents servent à alimenter les bilans du programme, à justifier les demandes de subvention et à assurer la transparence auprès des partenaires.

5 ENTRETIEN ET PÉRENNITÉ

L'entretien rigoureux des arbres plantés est essentiel pour assurer leur survie, leur croissance optimale et la pérennité des bénéfices environnementaux du programme. Cette section présente les lignes directrices pour la mise en place d'un plan d'entretien structuré, adapté aux réalités des ICI et conforme aux exigences municipales.

5.1. Plan d'entretien à long terme

Chaque site participant devra mettre en œuvre un plan d'entretien couvrant une période minimale de cinq ans, incluant :

- **Arrosage régulier** durant les deux premières années, particulièrement en période de sécheresse.
- **Désherbage** autour des cuvettes pour limiter la compétition hydrique.
- **Ajout de paillis** pour conserver l'humidité et limiter la croissance des mauvaises herbes.
- **Taille de formation** au besoin pour favoriser une structure saine et sécuritaire.

5.2. Suivi de la santé des arbres

Un suivi annuel est recommandé pour :

- Évaluer la **vigueur des arbres** (croissance, feuillage, signes de stress).
- Détecter précocement les **maladies ou infestations**.
- Identifier les besoins en **remplacement** des arbres morts ou endommagés.

5.3. Responsabilités des ICI

Les entreprises participantes s'engagent à :

- **Assurer l'entretien** de base selon les recommandations fournies dans le guide logistique.
- **Collaborer avec les partenaires** du programme pour le suivi post-plantation.

5.4. Soutien technique

Un accompagnement pourra être offert par le CRECQ ou ses partenaires pour :

- **Former les employé.es** responsables de l'entretien.
- Réaliser des **visites de suivi.**
- **Fournir des conseils** adaptés selon les essences plantées et les conditions du site.

Tableau 1 Résumé des étapes d'entretien et pérennité

Intervention	Fréquence recommandée	Détails techniques
Arrosage	Hebdomadaire (1re année), bihebdo en période de sécheresse	15-30 L par arbre selon la taille, en profondeur pour favoriser l'enracinement
Désherbage manuel	Mensuel (mai à septembre)	Rayon de 50 cm autour du tronc, éviter les outils motorisés près des racines
Ajout de paillis	1 fois/an (printemps)	5-10 cm d'épaisseur, en forme d'anneau, sans contact direct avec le tronc
Taille de formation	Au besoin	Retirer les branches mortes, croisées ou mal orientées, selon les normes ISA
Fertilisation	Facultative (si sol pauvre)	Compost ou engrais organique à libération lente, selon analyse de sol
Inspection phytosanitaire	2 fois/an (printemps et automne)	Vérification des signes de stress, maladies, parasites (ex. : chancres, pucerons)

6 FINANCEMENT ET INCITATIFS

Le financement du programme de plantation d'arbres auprès des ICI repose sur une approche partagée entre la Ville de Victoriaville, les entreprises participantes et des partenaires externes. Cette structure vise à rendre le programme accessible, équitable et durable, tout en maximisant les retombées environnementales et économiques pour le territoire.

6.1. Contribution municipale

La Ville de Victoriaville offre un incitatif financier couvrant jusqu'à **50 % des coûts de plantation des arbres**, excluant toutefois les frais liés à la déminéralisation et à la réparation des surfaces minéralisées, qui demeurent à la charge des ICI. Cette contribution est rendue possible grâce à l'application d'un règlement d'écofiscalité qui impose une redevance de **25 $ par mètre carré de canopée perdue** lors de la construction de bâtiments avec fondation. Les fonds ainsi recueillis sont réinvestis dans des projets de verdissement pour compenser les pertes et maintenir la couverture arborée urbaine.

6.2. Autres sources de financement

D'autres **programmes de financement gouvernementaux** pourraient être proposés aux ICI afin d'élargir la portée des interventions.

6.3. Apport des ICI

Les entreprises participantes assument une part des coûts, notamment ceux liés à la préparation des sites, à la déminéralisation, à l'entretien post-plantation et à certaines fournitures. Toutefois, l'offre de services clés en main permet de simplifier la gestion de ces dépenses en regroupant les étapes dans un accompagnement structuré.

7 SUIVI ET ÉVALUATION

La réussite d'un programme repose non seulement sur sa mise en œuvre, mais aussi sur sa capacité à s'adapter, à apprendre et à s'améliorer au fil du temps. Dans cette optique, il est proposé d'intégrer à ce programme de plantation une approche de suivi et d'évaluation, combinée à des mécanismes d'ajustement.

Cette section présente les indicateurs clés qui permettront de mesurer les retombées environnementales, sociales et économiques du programme. Elle décrit également les mécanismes d'amélioration continue qui seront mis en place pour assurer la pertinence du programme, renforcer l'engagement des partenaires et optimiser les résultats à court, moyen et long terme.

En structurant cette démarche autour de données concrètes et d'une capacité d'adaptation, le programme vise à évoluer de manière cohérente avec les besoins du territoire, les réalités des ICI et les objectifs de développement durable de la Ville.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et mesurable du programme de plantation, une série d'indicateurs a été définie pour suivre l'évolution du projet, évaluer ses retombées et guider les ajustements nécessaires. Ces indicateurs permettront de documenter les progrès réalisés, de démontrer les bénéfices du programme, et de soutenir la prise de décision pour les phases ultérieures.

7.1. Indicateurs

Voici les indicateurs proposés pour le programme.

7.1.1. Indicateurs de performance

- Nombre d'arbres plantés par site et au total.
- Superficie végétalisée (en m²) sur les terrains des ICI.
- Taux de participation des ICI (nombre d'entreprises inscrites, par secteur d'activité).
- Taux de survie des arbres après une saison de croissance.

7.1.2. Indicateurs environnementaux

- Diversité des essences plantées (nombre d'espèces différentes).
- Réduction estimée des îlots de chaleur (température moyenne avant/après plantation).
- Quantité estimée de CO_2 captée par les arbres plantés.
- Amélioration de la biodiversité (présence d'espèces fauniques observées).

7.1.3. Indicateurs sociaux et économiques

- Nombre d'employés ou de bénévoles impliqués dans les activités de plantation.
- Taux de satisfaction des ICI participants (via sondages ou entretiens).
- Montant total des subventions accordées et investissements privés mobilisés.

7.1.4. Indicateurs de gestion et de pérennité

- Respect du calendrier de plantation et des échéanciers.
- Nombre d'interventions d'entretien réalisées (arrosage, taille, remplacement).
- Taux de conformité aux normes municipales (distances de plantation, choix des essences).
- Nombre de correctifs apportés à la suite du suivi post-plantation.

Ces indicateurs seront suivis à l'aide de fiches de terrain, de rapports d'intervention, de relevés photographiques et de consultations auprès des ICI. Ils serviront également à alimenter les bilans annuels du programme et à orienter les mécanismes d'ajustement et d'amélioration.

7.2. Mécanisme d'ajustement

Dans le cadre de cette première année d'implantation du programme de plantation d'arbres auprès des ICI, une approche adaptative est essentielle pour assurer la pertinence, l'efficacité et la pérennité de l'initiative. Le programme est conçu comme un projet pilote, ce qui permet d'expérimenter, d'apprendre et d'ajuster les actions en fonction des résultats observés sur le terrain.

7.2.1. Suivi en continu

Un système de suivi rigoureux mis en place dès les premières plantations permettra de documenter :

- La participation des ICI (nombre, type, localisation).
- Les superficies végétalisées et les essences plantées en respect de la réglementation.
- La survie, la croissance et l'état de santé des arbres.

7.2.2. Rétroaction des parties prenantes

Les ICI participants et les partenaires (CRECQ, Ville de Victoriaville, Collectif Canopée, etc.) seront invités à partager leurs observations et suggestions. Cette rétroaction permettra :

- D'améliorer les outils de communication et de mobilisation.
- De bonifier les critères d'éligibilité ou les incitatifs financiers.

- De renforcer l’accompagnement offert aux entreprises.

7.2.3. Flexibilité opérationnelle

Le programme prévoit une capacité d’adaptation en cours de route, notamment pour :

- Réviser le choix des essences selon les conditions observées.
- Réorganiser les calendriers de plantation en fonction des contraintes climatiques ou de disponibilité.
- Réorienter les efforts vers les zones ou les ICI les plus réceptifs.

7.2.4. Capitalisation des apprentissages

À la fin de l’année pilote, un rapport d’évaluation sera produit. Il servira à :

- Évaluer les écarts entre les objectifs et les résultats.
- Documenter les apprentissages : obstacles techniques, logistiques ou réglementaires et les bonnes pratiques.
- Proposer des ajustements pour les années suivantes.
- Ajuster les modalités de mise en œuvre si nécessaire.
- Poser les bases d’un déploiement élargi et structuré du programme.

8 CONCLUSION

Le programme de plantation de canopée auprès des industries, commerces et institutions (ICI) de Victoriaville s'inscrit dans une vision ambitieuse et structurée de transition écologique locale. En mobilisant les acteurs économiques autour d'un objectif commun, celui d'augmenter significativement la couverture arborée du territoire, la Ville de Victoriaville et ses partenaires posent les bases d'un modèle de verdissement collaboratif, durable et reproductible.

Ce programme se distingue par son approche intégrée : des critères d'éligibilité clairs, une offre de services clés en main, des incitatifs financiers et complémentaires, un plan de communication ciblé, ainsi qu'un cadre rigoureux de suivi et d'amélioration continue. Il vise non seulement à répondre aux enjeux environnementaux tels que les îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales et la perte de biodiversité, mais aussi à générer des retombées positives pour les entreprises participantes : valorisation de leur image, bien-être des employés, réduction des coûts énergétiques et engagement en responsabilité sociale.

La première année d'implantation, conçue comme une phase pilote, permettra de tester les mécanismes, d'ajuster les stratégies et de bâtir une base solide pour un déploiement élargi. Grâce à l'implication des partenaires municipaux, environnementaux et économiques, ce programme a le potentiel de devenir un levier structurant pour la résilience climatique et la qualité de vie à Victoriaville.

RÉFÉRENCES

Cerfo, Bérubé-Girouard Royer-Tardif. (2023). Comment favoriser la diversité des forêts pour une meilleure résilience : l'approche des traits fonctionnels
Repéré à : https://cerfo.qc.ca/wp-content/uploads/2023/07/PF_2023-07-24_Favoriser_la_diversite_des_forets_pour_resilience.pdf

Ouranos, L'approche fonctionnelle - Méthodologie et guide d'utilisation – Formation créditée, Cameron E, (2022)
Repéré à : https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-06/proj-201419-ecobio-messier-guide.pdf

Fond Municipal Vert, Création d'un plan de plantation d'arbres pour votre collectivité (2025).
Repéré à : https://greenmunicipalfund.ca/sites/default/files/2025-02/cccc-guide-plan-de-plantation-arbres.pdf

Université de Sherbrooke et Université de Montpellier, Évaluation des stratégies pour l'augmentation de l'indice de canopée à Montréal d'ici 2030, Gagon-Lalonde E, (2022)
Repéré à : https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/19619/gagnon_lalonde_elise_MEnv_2022.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Annexe B - Formulaire de dépôt

Formulaire d'inscription

Victoriaville

CRECQ Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Défi Canopée ICI

Plantation à rabais pour les industries, commerces et institutions

Date de dépôt :

Nom de l'industrie ou du commerce ou de l'institution :

L'adresse du terrain :

Nombre d'arbre désiré (approximatif, max 30) :

Précision ou commentaires :

Joindre des photos du terrain :

Joindre un plan de plantation (facultatif) :

<u>Personne contact</u>

Nom, Prénom :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Prendre en considération que ce formulaire sera disponible en ligne sur le site web de la Ville de Victoriaville.